

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 9

Artikel: Jura

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Fribourg



L'appel de Dieu plus fort que tout

« On ne peut pas vivre deux amours en même temps », telles sont les paroles de la mère Abbess de l'abbaye de Fille-Dieu près de Romont. Il y a une vingtaine d'années, elle a choisi de quitter le domaine scientifique pour se consacrer entièrement à sa vocation religieuse.

Elle est née en Haute-Savoie; après avoir préparé ses baccalauréats chez les sœurs de la Charité de la Roche-sur-Foron, elle enseigne six ans à Thonon-les-Bains. Après la guerre, elle a poursuivi ses études à Lyon, où elle a obtenu une licence en sciences physiques. Enfin, en 1954, à Neuchâtel, elle a soutenu — après quatre ans de recherches scientifiques — une thèse de physique nucléaire. Environ une année après, elle est entrée dans un monastère cistercien.

— Vous a-t-il été facile de renoncer à la recherche nucléaire ?

— Non, j'ai lutté intérieurement; j'ai mais beaucoup la recherche scientifique. Il y a vingt ans déjà... et c'était passionnant, car la recherche nucléaire en était à ses débuts; j'étudiais, alors, une réaction nucléaire: le bombardement des noyaux de chlore par les neutrons. Mais, parallèlement, j'ai ressenti intérieurement un appel très intense de Dieu, et il a été le plus fort.

— En continuant vos recherches, ne croyez-vous pas que vous auriez fait quelque chose pour l'humanité ?

— Certainement, ce point de vue que

vous évoquez a été de poids dans mon choix, mais j'ai réalisé un jour que je pouvais apporter aux autres une aide plus efficace et plus étendue par la prière.

— N'auriez-vous pas pu concilier votre vie religieuse avec la recherche scientifique ?

— Non, car d'une part tout mon intérêt est investi ailleurs, dans la recherche de Dieu, et d'autre part, je m'occupe d'une communauté.

— Quelles sont vos activités dans le cadre du couvent ?

— J'ai la charge de la communauté: faire réussir le projet monastique de mes sœurs. Sur le plan matériel, notre vie s'organise par certains travaux: l'exploitation d'une petite ferme, la fabrication des hosties, le tissage... Mais l'accent n'est pas mis sur le travail, c'est secondaire, simplement pour nous permettre de vivre. Nous avons un projet beaucoup plus important qui est monastique et religieux.

— Est-ce que parfois vous avez des regrets ?

— Non. J'ai fait d'autres découvertes qui sont pour moi beaucoup plus combantes.

— Alors, pour vous, quelle est la définition du bonheur ?

— Le bonheur, c'est la réalisation de son projet le plus profond; le désir intime de notre cœur doit être assouvi, autrement il y a une attente, une anxiété. Mon projet le plus profond, c'est aimer Dieu et mes frères et mes sœurs de toute la terre.

Olivia Diek



Création d'un comité de soutien à l'initiative du délai

Sur l'initiative du groupe « Femmes » de Fribourg, un comité de soutien à l'initiative du délai vient d'être créé. En plus de représentants du groupe sus-mentionné, d'autres personnalités appartenant à diverses associations en font partie, à titre personnel. Le comité comprend dès lors, M. François Nordmann, député socialiste et membre du comité suisse de soutien à l'initiative, Mme A.M. Singy, présidente fribourgeoise de l'association pour les droits de la femme, ainsi qu'un membre de la LMR, et une représentante du FBB (section allemande du MLF).

Ce comité (CSID) axe sa campagne sur la déculpabilisation de l'avortement ainsi que sur l'encouragement à la contraception. A cette fin, il présentera dans les 7 districts du canton, un film, « Monsieur le docteur », film collectif réalisé par des médecins de la VUAZ (association des médecins progressistes de Zurich), par des femmes de l'INFRA (centre d'informa-

tion pour femmes) et par des cinéastes du Filmkollektiv. Film sur l'avortement et la contraception, « Monsieur le docteur » devrait, comme le souhaite le CSID, provoquer des débats et ainsi permettre à l'électorat fribourgeois de réfléchir sur le problème de l'avortement et de voter en connaissance de cause.

C'est d'ailleurs plus spécialement auprès des femmes que le CSID entend mener une véritable campagne d'information. Selon une étude faite par le Dr Kaufmann, gynécologue à l'hôpital cantonal, intitulée « Les Fribourgeoises et la contraception », il est apparu que, sur les 92 femmes suisses habitant le canton interrogées:

- la femme était médiocrement informée;
- elle était attachée aux méthodes les moins sûres;
- elle avait une attitude d'anxiété devant les méthodes contraceptives dont le mécanisme d'action lui échappait;
- la femme était fortement opposée sur le fond quant à l'interruption de grossesse, mais qu'elle acceptait le principe dans certaines indications.

SOS crèches !

Dans un rapport établi par l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ), en 1973, sur les crèches, pouponnières et foyers de jour (garderies), nous relevons les renseignements qui suivent.

Pour les districts de Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes, Courtelary, Moutier, La Neuveville, on dénombre 3 pouponnières disposant de 36 places; 11 crèches pouvant recevoir 291 enfants; 3 classes-loisirs sans repas pour 84 enfants; 1 classe-loisirs avec repas pour 25 enfants.

Pour le district de Bienne, on dénombre une pouponnière disposant de 50 places; 5 crèches pouvant recevoir 393 enfants; 12 classes-loisirs sans repas pouvant recevoir 383 enfants; 2 classes-loisirs avec repas pour 50 enfants.

Ces chiffres méritent la remarque suivante: dans les six premiers districts cités, on offre 436 places pour une population de 126 094. Dans le district de Bienne, 838 places sont disponibles pour une population de 66 247 habitants.

Autre remarque: aucune des pouponnières n'est communale, donc toutes sont privées. Bienne possède deux crèches communales, toutes les autres sont privées. On trouve des foyers de jour à Porrentruy, Delémont, Courtelary, Saint-Imier et Bienne.

Ajoutons que, depuis 1973 date du rapport, des garderies se sont ouvertes à Moutier, Tramelan, Delémont, notamment, qui ne fonctionnent qu'un jour ou deux par semaine. Ce sont plutôt des outils de dépannage pris en charge par les mamans.

Nature des lieux d'accueil

Pouponnières: elles reçoivent les enfants suivants jusqu'à 18 mois ou 2 ans. 1) Les enfants naturels dont les mères célibataires ou divorcées travaillent et n'ont pas de foyers convenables pour prendre l'enfant.

2) Les enfants qui demandent un placement immédiat, soit que les mères ne sont plus capables de s'en occuper pour cause de maladies ou difficultés dans le couple.

Crèches: elles accueillent les enfants dès la naissance à la scolarité, mais il faut noter qu'elles sont diversement organi-

sées. Elles vont de la crèche possédant un personnel qualifié et un matériel adéquat à la crèche sans structures, sans organisation, tenue par une personne sans formation et ayant seule la responsabilité d'une trentaine d'enfants. Parmi ces dernières, deux reçoivent les enfants jusqu'à neuf ans.

(A Bienne, 2 crèches acceptent les enfants dès la naissance jusqu'à la fin de la scolarité.)

Foyers de jour: ce sont des classes-loisirs avec ou sans repas. Pour le Jura-Nord, une seule avec repas à Delémont. A Bienne, deux avec repas contre 11 sans repas.

Ces foyers accueillent les enfants en âge de scolarité dont les mères travaillent, dès 7 heures du matin jusqu'à l'ouverture des classes. A midi ils peuvent y recevoir un repas chaud ainsi qu'un goûter à 16 heures. Ils ont la possibilité d'y faire leurs devoirs et d'y passer leurs après-midi de congé.

Maintenir ce qui existe

Les crèches se sont surtout développées dans les régions où l'industrie emploie des femmes. Or, avec la récession, on constate que plusieurs de ces crèches se ferment lorsque les mères quittent leur travail ou le pays (étrangers).

Dépendantes d'organisations privées — onze d'entre elles sauf deux à Bienne — la survie des crèches est directement liée aux fluctuations économiques. Comme toutes les mères ne sont pas licenciées, il reste toujours un certain nombre d'enfants à placer. Que faire quand la crèche disparaît? C'est un problème abrupt qui se pose quotidiennement.

D'autre part, les femmes qui voulaient mettre leur licenciement au profit d'un recyclage en laissant leur enfant à la crèche sont également défavorisées.

Ici et là, on se tourne du côté des communes afin qu'elles reprennent certaines crèches à leur compte. Il y a urgence, les démarches sont lentes, tandis que les mères seules placent leurs espoirs entre les mains de Mme XY, conseillère communale. « Parce que, s'il n'y avait que les hommes pour nous entendre, disent-elles, on n'y croirait pas... »

A.-M. S.

Bienne

Le comité biennois de soutien à l'initiative des « délais », concernant la votation du 25 septembre 1977, organise une semaine d'action, avec:

Mercredi 7 septembre

— film en allemand

Jeudi 8 septembre

— table ronde en français

Mercredi 14 septembre

— table ronde en allemand

Vendredi 16 septembre

— film en français

Toutes ces manifestations auront lieu à la Salle Farel à 20h.15. Il y aura plusieurs orateurs représentant différents partis biennois.

Un autre comité en devenir

Signalons que nous avons appris la création d'un comité d'opposition à l'initiative du délai, comité interparti qui s'intitule « Comité fribourgeois d'action pour la protection du droit à la vie ». Présidé par M. Raemy Brodard, ce comité comprendra des personnalités politiques, parlementaires et conseillers d'états, représentant des Eglises catholiques, protestantes et israélites ainsi que des milieux universitaires et de l'enseignement.

Etant en formation à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ignorons encore quels moyens d'actions seront mis en œuvre par ce comité.

F. Chuard

Jura

Genève

Association genevoise pour les droits de la femme

Les consultations juridiques gratuites pour les femmes, organisées par l'Association genevoise pour les droits de la femme et l'Union des femmes, interrompues pendant les vacances d'été, reprennent dès le mercredi 31 août 1977, tous les mercredis de 19h.30 à 21 heures (local de l'Union des femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 1er étage).

Ces consultations ont connu un succès évident, dès la date d'ouverture, le 16 février de cette année. En vingt soirées, une centaine de personnes ont reçu des conseils, sur les sujets les plus variés, principalement dans les domaines: effets généraux du mariage, mesures protectrices, divorce et séparation de corps; contrats divers, notamment contrats de vente, baux, contrats de travail.

A chaque séance, un membre du comité de l'A.G.D.F. est chargé de recevoir les consultantes, et maintes fois l'occasion s'est présentée de donner des conseils d'ordre social. Et souvent dans la salle d'attente un échange de vues s'est établi entre les femmes présentes.

L'expérience de ces quelques mois montre que ces consultations répondent à un besoin. Elles ont permis à bien des femmes de prendre leur situation en main au lieu de se laisser dominer par les événements.

« Comment s'intégrer dans la vie politique » (2^e cours)

Vu le succès remporté par le cours d'information politique qu'elle avait organisé en automne 1976 concernant les pouvoirs législatif et exécutif dans la commune, le canton et la confédération, l'Association genevoise pour les droits de la femme a décidé de donner cet automne un nouveau cours d'information sur le Pouvoir judiciaire.

Les leçons seront données par Mme Gisèle Gampert-Pequignot, juge, présidente du tribunal de première instance, sur l'organisation des tribunaux genevois; par M. Alexandre Berenstein, juge au tribunal fédéral, sur les tribunaux fédéraux; et par M. Christian Dominice, professeur à l'Université de Genève, sur les tribunaux européens. En outre, dans une première séance, Mme M.-J. Mercier, présidente de l'Association genevoise pour les droits de la femme, présentera un exposé sur les modalités et le fonctionnement des élections, à l'occasion du renouvellement en octobre et en novembre prochains du Grand Conseil et du Conseil d'Etat genevois.

Ces quatre leçons auront lieu les mardis 27 septembre, 4 octobre, 11 octobre et 18 octobre 1977, de 20h.15 à 22 heures, à l'Université (Bâtiment I, rue de Candolle, salle 012).

Prix du cours: Fr. 20.-.

Inscriptions: du 5 au 22 septembre, par téléphone No 82 32 30, de 7 à 12 heures, jours ouvrables.

« Je ne te demande ni ta race, ni ta religion, mais quelle est ta souffrance » (Louis Pasteur)

Nous informons toute femme en difficulté et victime de la prostitution ou en danger de l'être, qu'il existe à Genève une association, S.O.S.-FEMMES, où elle pourra trouver réconfort et aide juridique. Afin d'éviter les confusions qui se produisent avec « Femmes battues » (« Terre des femmes »), nous signalons que S.O.S.-FEMMES, 10, rue de la Madeleine, tél. 21 82 11 est là.

Cercle libéral

Jeudi 22 septembre à 20 h. 30, Auditoire Rouillier de l'Uni II.

Conférence du Prof. Olivier Reverdin, Conseiller aux Etats:

Libéralisme et Socialisme

Vaud

Femmes et violence

C'est un spectacle tout à fait hors série auquel nous avons assisté le 10 juillet à Lausanne. Les « Spiderwomen », les femmes-araignées, c'est-à-dire cinq Américaines ont joué, hurlé, ri et pleuré les problèmes qui les assaillent dans la vie quotidienne.

Un public, très jeune, très blue jeans, remplissait à ras bords la salle, phénomène remarquable dans une ville francophone, alors qu'on savait ne pas entendre de français, mais surtout de l'argot new-yorkais.

J'étais au second rang, et le choc du début fut gratuit. Vous vous souvenez des trois Jeanes l'hiver dernier? Elles étaient la version parisienne, rapides et gaies, des nanas étonnantes qui s'imposaient à nos yeux. S'imposaient, car volontairement moches, trop grosses, grotesquement affublées, elles mimaient femmes saoules et mâles en rut avec un réalisme!

Donc, première réaction voulue auprès du public, le choquer. Pas de jolies phrases, mais des sketches brutaux, la fille violée, la femme battue, la femme incomprise par les copains, tout ça dans un slang de bidonville exaspéré. Et puis tout d'un coup, révélation, on est pris à la gorge. Ces filles jouent vrai, tentent d'exprimer à travers l'obscurité le pathétique indicible en jolies phrases rythmées, et tous les maux de notre époque leur montent à la gorge: l'hypocrisie, la solitude, la peur.

Deux sketches absolument neufs: la jalousie féroce entre deux sœurs et puis nos révolutionnaires qui orientent dans une révolution, les femmes sont des égales. Mais oui, répondent les gars, bien sûr, mais allez-donc nous faire du café, allez chercher des bières, on ne peut pas faire la révolution sans être nourris, quoi!

Du tout bon théâtre, un grand travail scénique sous la nonchalance affectée, une catharsis nécessaire pour tous ceux qui sont à la recherche de leur âme.

B. v.d. Weid